



# Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

## Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

## PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

## CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2, pro-maire

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

Mme Mireille Gagnon, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 1<sup>er</sup> juin à 19 h 30 par conférence téléphonique

Rapport Municipal

Mai 2020

## **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

La Municipalité de Saint-Éloi nomme sur le comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes au siège :

- #1 : Monsieur Régent Filion
- #3 : Monsieur Marcel Dumas
- #5 : Monsieur Éric Veilleux

et ceci pour un mandat de deux ans. De plus, les sièges pairs sont toujours en fonction et ceci en regard de la résolution #2019-05-67.

## **SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2020**

La Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$12340 au plus tard le 30 juin 2020 et un autre montant de \$12339 au plus tard le 31 octobre 2020 pour la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1<sup>e</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour un montant total de \$24679.

## **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #263 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT #262 BUDGET**

Madame la conseillère Louise Rioux donne un avis de motion concernant le projet de règlement #263 afin de modifier le règlement #262 Budget. Une présentation a été faite. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. Le projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens sur le site internet et facebook de la municipalité en même temps que l'ordre du jour.

## **DEMANDE DE SOUMISSION /FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité de Saint-Éloi demande à Monsieur André D'Auteuil de Saint-Jean-de-Dieu un prix afin d'effectuer le fauchage le long des Routes de la Municipalité ne pas inclure la partie de la Route de la Station du village vers la Route 132.

La municipalité demande au soumissionnaire de fixer un prix forfaitaire pour l'ensemble du travail. La municipalité demande au soumissionnaire de passer deux coups de faucheuse le long des chemins asphaltés et un coup de faucheuse le long des chemins de terre.

## **SOUSSION DÉCHIQUETAGE RÉSIDUS D'ASPHALTE**

Attendu que la Directrice générale a demandé des prix pour faire casser l'asphalte situé dans la cour du 181 Principale Ouest en 0-4 pouces;

Attendu que deux entrepreneurs ont répondu à notre demande;

Attendu que les entrepreneurs et les prix sont les suivants;

Monsieur Carmel April :

Prix : 2500\$ plus taxes

CTB+inc. :

Prix : 900\$/h Estimé à +/-3h + 1500\$ en transport (mobilisation et démobilitation) plus taxes

Attendu que Monsieur Carmel April est le plus bas soumissionnaire;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accorde le contrat de casser l'asphalte en 0-4 pouces à Monsieur Carmel April.

## **RÉSOLUTION TÉLÉCOMMUNICATION**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi demander à MAXIME BLANCHETTE-JONCAS, député de Rimouski-Neigette- Témiscouata – Les Basques, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

## **RÉSOLUTION MTQ / ROUTE DE LA STATION**

Attendu que la Route de la Station est dans un piteux état;

Attendu que le conseil municipal a évalué les pires endroits à faire réparer;

Attendu qu'il y a de l'excavation à faire à deux endroits prioritaires soient dans le bas de la côté et sur le dessus de la côte entre le rang 2 ouest et le village;

Attendu que cette route appartient au Ministère des Transports;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi demande au Ministère des Transports d'excaver ces deux endroits problématiques et par la suite de refaire l'asphaltage afin de remettre le tout en bon état dans les plus brefs délais.



Vous êtes en isolement et avez besoin de soutien? Le CAB des Basques peut vous aider! Le Centre d'action bénévole des Basques informe les personnes âgées de 70 et plus et les personnes qui présentent des risques importants pour leur santé qu'un service de ravitaillement à domicile est possible.

Des bénévoles peuvent aller à la poste, à la pharmacie ou à l'épicerie pour vous. Notez que les transports médicaux sont également possibles. En ces temps difficiles, il est important pour la santé et la sécurité de tous de rester à domicile le plus possible. Notre équipe de bénévoles se fera un plaisir de vous aider à respecter les consignes gouvernementales. Pour nous contacter : 418-851-4068

Vous avez moins de 65 ans, êtes en bonne santé et souhaitez donner un coup de pouce? Contactez-nous!

Le Centre d'action bénévole, appuyé par COSMOSS Les Basques et la MRC des Basques, a préparé une liste de bénévoles volontaires prêts à contribuer pour favoriser l'isolement des personnes âgées de 70 ans et plus et des personnes à risque de la MRC des Basques. Si vous souhaitez contribuer, manifestez-vous! Vous pouvez également nous contacter par Messenger ou par courriel: [coordo@cosmosslesbasques.org](mailto:coordo@cosmosslesbasques.org) Merci de votre contribution!

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Toutes personnes ayant des questions à poser lors des prochaines assemblées du conseil devront les formuler soit par courriel à l'adresse [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca) soit par facebook en privé soit par la poste ou soit par fax au 418-898-2305. La Directrice générale publiera l'ordre du jour le jeudi précédent le conseil sur la page Facebook de la Municipalité ainsi que sur notre site web. Toute la population est invitée à poser leurs questions avant 17h00 le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020 tel que recommandé par le Premier Ministre afin de respecter les consignes en matière de santé publique.

## **RÈGLEMENT - PISCINES**

Avec l'arrivée du printemps, nous pensons déjà aux nouvelles piscines qui seront installées au cours des prochains mois. Suite à l'adoption d'un règlement sur la sécurité des piscines résidentielles le 22 juillet 2010 par le gouvernement du Québec, tout propriétaire qui achète une piscine devra mettre en place les dispositions prévues par le nouveau règlement, sans quoi il sera passible d'une infraction en vertu de la loi. Pour plus d'information, s'adresser à la Municipalité au 418-898-2734 ou consulter le site internet : règlement sur la sécurité des piscines résidentielle.

## **VOTRE ÉCOCENTRE : À VOTRE SERVICE - SAISON 2020**

**Horaire:** du mercredi au samedi, de 8h à 12h et de 13h à 16h, du **6 mai au 14 novembre 2020**, situé au **2, route à Coeur à Notre-Dame-des-Neiges**.

### **MATIÈRES ACCEPTÉES :**

- **Vêtements en bon état, Électromagnets, Appareils électriques**
- **Matériaux de construction** : Bois traité ou peint, gypse, bardeau de cèdre, cannelé, clapbord de masonite, vitre, porcelaine, céramique, tuiles de plafond cartonées, fenêtres en bois, bardeau d'asphalte : coût de disposition de 1\$/piéd<sup>3</sup>
- **Encombrants** : sofas, poêles, réfrigérateurs, tables. **Tous les meubles réutilisables peuvent être acheminés directement au Projet de préparation à l'emploi en récupération, au 20 rue Congrégation à Trois-Pistoles! Nouvelle tarification : un frais 5\$ s'applique aux meubles rembourrés comme les divans, matelas, fauteuils ou autres.** Pour les meubles non-rembourrés qui ne peuvent être réutilisés, ils doivent être démontés par le client avant d'être placés dans les conteneurs
- **Métal** : tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toute pièce métallique
- **Petits moteurs, Matériel électronique**
- **Résidus domestiques Pneus de véhicules automobiles dangereux (RDD)** : huiles, peintures, solvants, piles, batterie de véhicules, produits d'entretien ménager, acides, pesticides, bombonnes de propane
- **Résidus verts** : feuilles mortes, gazon, branches

**MATIÈRES REFUSÉES** : BPC, produits explosifs et munitions, cyanure, déchets domestiques (sacs verts), pièces d'automobiles, spa, toile de piscine, carcasses d'animaux, déchets radioactifs et biomédicaux, résidus dangereux des entreprises, terre contaminée, tubulure d'érablière (peut être acheminé à l'Écocentre de Squatec), amiante, cendres, déblais d'excavation, branches d'arbres de plus de 4 pouces, tout chargement supérieur à une remorque domestique (6 ou 10 roues).

**TARIF** : Le service est payant (1\$/piéd cube) pour les entreprises et gratuit pour les citoyens jusqu'à concurrence de 200 pieds cube (environ 3 remorques de 4X8X2 pieds). Au-delà de cette quantité, le tarif de 1\$/piéd cube s'applique.

### **RÈGLEMENTS :**

- Ce site est à l'usage exclusif des citoyens ou entreprises dont la résidence ou le lieu d'affaires est situé dans la MRC des Basques
- L'utilisateur doit éteindre le moteur du véhicule avant de décharger les matières, trier lui-même les matières apportées et les déposer aux endroits indiqués
- Les enfants doivent demeurer dans le véhicule, il est interdit de descendre dans les conteneurs, il est interdit de fumer et de transvider des liquides sur le site
- Les résidus domestiques dangereux des entreprises ne sont pas acceptés
- Il est interdit de laisser des matières sur place en dehors des heures d'ouverture

**Pour info : 418 851-1366**

**[www.recuperationdesbasques.com](http://www.recuperationdesbasques.com) / [recuperationdesbasques@bellnet.ca](mailto:recuperationdesbasques@bellnet.ca)**

**CAPSULE #1 DE PREVENTION : LE NUMERO CIVIQUE : LE CHIFFRE CHANCEUX POUR LOCALISER VOTRE MAISON!**

Pour le Service de sécurité incendie, le Service de police, le Service ambulancier, mais également pour l'inspecteur du Service de l'urbanisme, l'évaluateur de la MRC ou tout service de livraison à domicile, **le numéro civique de votre maison doit être visible et bien entretenu. C'est une nécessité, surtout en cas d'urgence où chaque minute compte.**

C'est dans cet esprit que la Municipalité sollicite la collaboration de chaque citoyen, au cours des prochaines semaines, afin de **s'assurer que tous les immeubles soient bien identifiés, dans le respect de la réglementation municipale.**

Selon le règlement municipal sur la numérotation des immeubles, les numéros civiques doivent être installés pour être lus clairement de la rue, route ou chemin. L'identification du bâtiment doit par ailleurs être effectuée de façon esthétique et maintenue en bon état.

La Municipalité de Saint-Éloi sollicite donc votre collaboration et tient à rappeler qu'un numéro manquant, trop petit, trop éloigné, mal éclairé ou masqué par des branches ou un auvent peut occasionner la perte de précieuses minutes en situation d'urgence.

**CAPSULE #2 DE PREVENTION : LES AVERTISSEURS DE FUMEE ET DE MONOXYDE DE CARBONE (CO)**

L'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies, c'est pourquoi il est recommandé d'en installer un par étage, dans votre résidence.

Vérifiez régulièrement son fonctionnement, qu'il soit à pile ou électrique. Remplacez périodiquement sa pile ou utilisez, si possible, une pile longue durée comme une pile au lithium. Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.

Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai. (Source: Code de sécurité du Québec (CBCS))

**Installez vos avertisseurs de monoxyde de carbone (CO) en suivant les recommandations du fabricant.**

Assurez-vous d'installer un avertisseur aux endroits suivants :

- près des aires où des personnes dorment pour que l'alarme soit entendue même lorsque les portes sont fermées;
- sur chaque étage de la maison;
- près de la porte du garage attenant à la maison;
- dans la pièce au-dessus du garage attenant à la maison;

Les avertisseurs de monoxyde de carbone (CO) peuvent être installés à n'importe quelle hauteur sur le mur puisque le monoxyde de carbone (CO) se répand également dans l'atmosphère. Choisissez un emplacement qui en facilite la surveillance, tout en étant hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Les modèles combinés monoxyde de carbone (CO) et fumée s'installent comme les avertisseurs de fumée.

N'oubliez pas de vérifier la date d'expiration de votre avertisseur de monoxyde de carbone (CO) et de le remplacer si requis.

**Entretenez vos avertisseurs de monoxyde de carbone (CO)**

Testez l'alarme de vos appareils en maintenant le bouton-test enfoncé jusqu'à ce que l'alarme retentisse. Le temps de réaction peut prendre jusqu'à 20 secondes. C'est la seule manière appropriée de tester vos avertisseurs de monoxyde de carbone (CO).

## RESTEZ VIGILANTS CE PRINTEMPS MÊME EN CONFINEMENT

Nous vous rappelons quelques conseils de prévention des incendies :

Le BBQ au propane ou au gaz naturel est un appareil sécuritaire, mais il comporte des risques de blessures, d'explosion et d'incendie. Vous faites du télétravail et avez ajouté du matériel informatique à votre équipement personnel? Ne surchargez pas vos prises électriques ou vos barres de tension. Nous ne le dirons jamais assez, en cuisine, il est primordial de garder un œil attentif sur ce que nous faisons chauffer, particulièrement lors de l'utilisation d'huiles ou de graisses. Nous notons une tendance à la hausse des incendies ayant comme source de chaleur des articles de fumeur que nous avons négligemment jetés dans des contenants destinés aux végétaux ou dans des zones de végétation.

## COVID-19 / SUSPENSION DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE BRÛLAGE

En raison de l'actuelle situation liée à la COVID-19, le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Éloi suspend temporairement la délivrance de permis de brûlage. Cette mesure vise à préserver la capacité opérationnelle du Service de sécurité incendie qui assure un service essentiel. Les principales missions de ces services sont de sauver des vies humaines, assurer la sécurité de la population et de sauvegarder les infrastructures. Ainsi, en ne délivrant plus de permis de brûlage domestique, les risques d'incendie sont réduits sur le territoire et les interventions du Services incendie risque d'en être diminuées. Cette action temporaire est adoptée conformément aux recommandations de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) qui a suspendu pour une durée indéterminée la délivrance des permis de brûlage industriel sur l'ensemble du territoire québécois, sauf pour certaines exceptions nécessaires.



## **EMPLOI À LA RÉSIDENCE MON CHEZ NOUS DE ST-ÉLOI**

### **PRINCIPALES TÂCHES :**

IL (ELLE) EST REponsable DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE LA CORPORATION, NOTAMMENT :

- Effectuer l'ensemble des tâches administratives courantes et de comptabilité, selon le budget adopté, de la résidence et autres projets;
- Faire le suivi des payes et la tenue de livre;
- Faire tous les rapports annuels requis;
- Faire respecter les règlements du MAPAQ, du CISSS, de la Société d'habitation du Québec;
- Préparer et assister aux rencontres du C.A.;
- Effectuer toutes les tâches relatives à la location d'appartement;
- Être en lien direct avec les résidents, le personnel et le conseil d'administration

### **PROFIL RECHERCHÉ :**

- DEP en secrétariat et/ou comptabilité ou expériences équivalentes;
- Connaissance de la suite Office, Excel et d'un logiciel comptable serait un atout;
- Aimer travailler en équipe;
- Avoir le sens de l'organisation et être autonome
- Aimer interagir avec des personnes âgées;

### **CONDITIONS DE TRAVAIL :**

- Horaire flexible
- Horaire de 2 à 3 jours/semaine (à discuter)
- Salaire à discuter

### **POUR POSTULER :**

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Conseil d'administration  
a/s M. Mario St-Louis  
489 route de la Station  
St-Éloi (Québec)  
G0L 2V0

## BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le lundi 18 mai 2020 pour la Journée Nationale des patriotes.

### *Le saviez-vous?*



Photo: L'Avenir et des Rivières



#### Connaissez-vous les bienfaits d'une bande riveraine?

La bande riveraine est une bande de végétation naturelle et permanente qui borde un plan d'eau. Il s'agit d'une zone de transition entre les milieux aquatiques et terrestres.

Elle a pour rôles de **stabiliser vos berges**, de **filtrer les polluants**, de **réduire le ruissellement**, de **réduire l'érosion** de votre terrain et de **prévenir les inondations**. La bande riveraine est donc essentielle!

D'avril à mai a lieu la campagne annuelle d'arbustes de l'Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. Il s'agit d'une opportunité pour vous procurer à prix modique des plantes recommandées pour la végétalisation et la stabilisation des rives!

Pour en savoir plus, visitez notre site internet à l'adresse suivante : [obv.nordestbsl.org](http://obv.nordestbsl.org)  
Téléphone: 418-722-0666 poste 108

## ON SE PROTÈGE



Québec.ca/coronavirus  
Sans frais : 1 877 644-4545

